Choix master droit des affaires

Par **Madmedroit**, le **10/06/2019** à **17:54**

Bonjour,

Actuellement en train de m'interroger sur le choix du master que je pourrais envisager (j'entre en L3 en septembre), je me pose quelques questions. Après de nombreuses recherches, je suis très intéressée à l'idée d'intégrer un master en droit des affaires. Cependant, je suis totalement perdue à l'idée du choix de master à effectuer. Surtout, je sais que c'est une question débattue, mais: est-ce qu'un master en droit des affaires est-il réellement "meilleur" qu'un autre ? (un recruteur se dit-il : je choisis cette candidature parce que le candidat a obtenu ce master droit des affaires plutôt qu'un autre?)

J'ai quand même affiné mes recherches et je me penche actuellement sur deux master, près de ma région, c'est peut-être d'ailleurs pour cela que je les ai retenu:
- MAJE (master juriste d'entreprise), master en droit des affaires de Tours. Ce qui me plait dans ce master, est qu'il est possible de faire le M2 en alternance.
-Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires-DJCE de Poitiers. Ce qui retient mon attention dans ce master, c'est qu'il est "combiné" avec un DJCE. Cependant, il n'est pas en alternance... Mais je ne sais pas si un DJCE est plus valorisant qu'une année d'alternance. Qu'en pensez vous ? Par ailleurs, depuis la L1, je suis à environ 12,5 de moyenne. Est-ce suffisant pour prétendre au DJCE ? (j'ai aussi fait un stage au TGI cette année, et j'espère refaire un stage en entreprise ou cabinet l'année prochaine pour valoriser ma candidature).

Pensez-vous que je dois m'ouvrir sur d'autres master en droit des affaires au niveau national ? Et si oui, lesquels (si possible en alternance) ?

Enfin, dernière information importante: j'ai pour projet de devenir juriste d'entreprise, et plutôt sur Paris en début de carrière.

Merci d'avance pour vos réponses,

Et belle fin de journée à vous !

Par **Xdrv**, le **10/06/2019** à **22:52**

Bonjour,

C'est une très bonne chose de vous intéresser dès la L3 à votre M2. Je pense que les M2 se

valent globalement bien que ceux de Assas et les DJCE sortent du lot.

Le DJCE est très réputé et constitue un réel plus sur le CV, la majorité des offres d'emploi précisent que le candidat titulaire de DJCE est avantagé.

Attention, il y a deux façons d'intégrer un DJCE :
- Sélection locale : vous faites votre M1 dans cette université et candidatez pour le DJCE, vous êtes alors très largement avantagé pour le centre en question.

- Sélection nationale : vous envoyez un dossier à Paris dans lequel vous inscrivez les centres qui vous intéressent et vous serez convoqué à un entretien à Paris.

Pour Poitiers la sélection locale est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de La Rochelle, Limoges, Angers, Tours, Orléans et Nantes.

[citation]Ce qui retient mon attention dans ce master, c'est qu'il est "combiné" avec un DJCE[/citation]
Et c'est bien normal, c'est partout pareil [smile3]. Le DJCE vient se greffer à un Master 2 déjà existant considéré comme éligible. Ainsi vous suivez les enseignements du Master 2 normal + les cours pour obtenir le certificat de DJCE.
En gros si vous ratez les examens pour le DJCE mais pas pour le M2 vous ne serez diplômé que du M2, sans certificat.

S'agissant des notes c'est presque indispensable d'avoir une mention donc c'est bien pour vous. Donnez tout en L3 et en M1 pour avoir un bon classement et augmenter votre moyenne !

S'agissant des stages c'est très bien d'en faire dès que vous pouvez, n'hésitez pas à travailler votre anglais et à avoir des activités extra-universitaires, tout ceci vous est demandé dans le dossier de candidature du DJCE.

Enfin pour être juriste d'entreprise sur Paris je pense que le DJCE est une très bonne chose car généralement les recruteurs ne connaissent "que" le DJCE en tant que gage de qualité. Ils savent que les diplômés sont de bons juristes car le programme est transversal.

Je parle beaucoup du DJCE car je connais plutôt bien le fonctionnement mais je suis certain qu'en pratique bien d'autres M2 se valent !

Par **Madmedroit**, le **11/06/2019** à **12:53**

Bonjour,

Tout d'abord, merci pour votre réponse très complète !

Oui, j'ai consulté quelques offres d'emploi pour m'informer et il semble qu'avoir le DJCE est un moyen de se démarquer.
D'après ce que vous me dites, il est donc préférable de mettre toutes les chances de mon côté, et donc de tenter en plus de la sélection nationale, une sélection locale. Mais j'ai lu plusieurs discussions sur ce forum disant que la sélection pour le DJCE était dure, pensez-

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

vous qu'avec 12,5 de moyenne, le DJCE est accessible ?

Et oui pour l'anglais je prends note, pour ma part, je pense qu'il va falloir se mettre au travail, mais ça en vaut la peine !

Bonne journée !

Par **Xdrv**, le **11/06/2019** à **13:22**

Bonjour,

En fait tout va plus ou moins se jouer en M1 (moyenne + classement) mais la licence est très importante car l'admission en DJCE est généralement conditionnée à un bon dossier scolaire, contrairement à d'autres qui favoriseront les expériences professionnelles.

Donc oui 12,5 de moyenne en licence + un bon classement et une mention en M1 vous avez de bonnes chances d'être admis en sélection locale. Généralement les promotions comportent 20 places dont 2 sont octroyées à des étudiants ne venant pas de l'Université en question.

Pour faire simple et de façon très imagée :
- Sélection locale : prend 18 bons élèves ayant fait leur M1 dans la même Université + 2 excellents élèves venant d'une autre Université.

- Sélection nationale : vous candidatez pour faire partie des 2 excellents élèves qui seront pris ailleurs, le niveau attendu est donc plus important.

S'agissant du niveau d'anglais certains DJCE notamment Strasbourg exigent un certain score au TOEIC, TOEFL ou encore au Cambridge. Il faut le préparer car c'est un examen bien spécifique et anticiper car il faut s'inscrire à des sessions, etc en sachant que certains sont valables tout le temps, d'autres 2 ans, mais je ne me rappelle plus de tout ça.

Par **Madmedroit**, le **12/06/2019** à **19:53**

Bonjour,

Ce que vous me dites me rassure, je pensais que la moyenne devait être aux alentours de 14 pour une sélection locale. Cela me semble donc plus accessible.

Je ne savais pas non plus que la sélection locale prenait autant d'élèves !

En tout cas, merci pour vos réponses, qui m'ont beaucoup éclairée !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés